

Décision n° 00–1275 de l’Autorité de régulation des télécommunications en date du 1er décembre 2000 relative au changement de dénomination sociale de la société A Telecom devenue Tiscali France SA

L’Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment les articles L.33–1 L. 34–1 et L.36–7 (1°) ;

Vu la loi n° 96–659 du 26 juillet 1996 de réglementation des télécommunications ;

Vu l’arrêté du 17 juin 1998 autorisant la société A Telecom à établir et exploiter un réseau de télécommunications ouvert au public et à fournir le service téléphonique au public ;

Vu la demande présentée par la société A Telecom, devenue Tiscali France SA, le 3 novembre 2000 ;

Après en avoir délibéré le 1^{er} décembre 2000,

Décide :

Article 1

– Sont approuvés :

– le rapport d’instruction relatif à la demande susvisée présentée par la société A Telecom devenue Tiscali France SA en application de la loi n° 96–659 du 26 juillet 1996 ;

– le projet d’arrêté associé.

Article 2 –

Le président de l’Autorité est chargé de transmettre au Secrétaire d’Etat à l’industrie le rapport d’instruction et le projet d’arrêté annexé à la présente décision.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2000,

Le Président

Jean–Michel Hubert